Extrait du Démocratie & Socialisme

http://www.democratie-socialisme.fr

## Déclaration des organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, UNSA

- Social - Printemps 2003 -

Date de mise en ligne : lundi 6 janvier 2003

Démocratie & Socialisme

## Déclaration des organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, UNSA.

Lundi 6 janvier 2003, l'ensemble des organisations syndicales, membres du Conseil d'Orientation des Retraites, réunies en intersyndicale, ont défini les principales lignes de force d'une démarche commune, afin d'aborder les négociations à venir, relatives à nos systèmes de retraites.

C'est dans cet état d'esprit qu'elles ont décidé de présenter leurs propositions communes pour consolider les systèmes de retraites des salariés des secteurs publics et privés, face aux évolutions démographiques et à la baisse actuellement programmée du niveau relatif des retraites pour les salariés du secteur privé, afin de redonner confiance aux jeunes générations, dans la pérennité de la retraite par répartition.

Pour cela, les organisations syndicales affirment la nécessité d'une réforme qui ne peut ignorer la question de la répartition des richesses produites. Elles considèrent qu'il est possible, tout en tenant compte des spécificités des différents régimes, de faire converger, sur le moyen et le long terme, les intérêts des salariés des secteurs public et privé, sur un certain nombre d'objectifs :

viser un haut niveau de retraite, en définissant et en garantissant un taux élevé de remplacement par rapport à l'ensemble de la rémunération ; améliorer les minima des pensions ; garantir le pouvoir d'achat des retraites et leur niveau relatif par rapport aux rémunérations des actifs, ce qui est la clef de voûte du système par répartition. garantir pour les salariés, le droit à la retraite à taux plein à 60 ans. La retraite à 60 ans doit demeurer le repère collectif, autour duquel doivent s'articuler les éléments de choix individuels, à introduire ou à améliorer. donner la priorité aux politiques de l'emploi, permettant aux jeunes d'accéder à un emploi stable, et aux salariés âgés, qui le désirent, de continuer à exercer une activité professionnelle, pour en finir avec l'exclusion par l'âge des jeunes et des plus de 50 ans.

définir des mesures spécifiques en faveur de plusieurs catégories, afin de :

prendre en compte les travaux pénibles, insalubres, dangereux ou astreignants, afin de permettre un départ anticipé des salariés concernés ;

valider certaines périodes d'inactivité forcée, prendre en compte des années d'études, d'apprentissage, des périodes de travail sous contrat (quelle que soit la nature de celui-ci) ou de recherche d'un premier emploi ;

harmoniser les avantages familiaux et les pensions de réversion ;

supprimer les inégalités pesant sur les pluri pensionnés (salariés relevant de plusieurs régimes).

obtenir un droit de départ à taux plein, avant 60 ans, dès 40 ans de cotisations, pour les salariés ayant, aujourd'hui, commencé à travailler très tôt.

réformer le système de compensation entre régimes, afin de le rendre plus transparent et plus solidaire, entraînant la suppression de la surcompensation.

garantir des ressources financières suffisantes, assurer des recettes régulières et identifiées au " fonds de réserve des retraites ", permettant à celui-ci de remplir son rôle de lissage à partir de 2020.

Pour les organisations syndicales, la prise en compte de ces principes de base nécessite la mobilisation de tous les salariés et des retraités, à la veille de l'ouverture des discussions sur les retraites.

Il s'agit d'une première expression forte et unitaire.

Les syndicats CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, UNSA décident d'organiser une journée nationale de manifestations décentralisées, régionales ou départementales, le samedi 1er février 2003. Le 7 janvier 2003

Mobilisation pour la défense des retraites le samedi 1er Février Sept organisations syndicales ont décidé d'appeler à une journée de manifestations sur tout le territoire le samedi 1er février 2003. L'Union syndicale-G10 Solidaires n'a pas été invitée à participer à la réunion nationale « unitaire » de ces organisations. Pour autant, et parce que nous jugeons que la priorité est à la mobilisation la plus large possible, l'Union syndicale-G10 Solidaires s'inscrit dans cet appel à manifester. Le samedi 1er février doit être une première étape dans la construction de rapports de forces contre les projets patronaux et gouvernementaux. Cette journée doit permettre de rassembler très largement les salariés du public et du privé, les actifs et retraités, les chômeurs et les précaires. Ce que nous propose le patronat et le Gouvernement, c'est de cotiser plus pour toucher moins! Ils veulent diviser pour mieux imposer des reculs sociaux pour toutes et tous. Au nom de « l'équité », il s'agira d'abord de tenter d'appliquer aux fonctionnaires et aux autres régimes spéciaux l'allongement du nombre

## Déclaration des organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, UNSA

d'annuités déjà appliqué dans le privé. Puis de tirer encore plus vers le bas en augmentant, selon les exigences patronales, la durée de cotisation de plusieurs années pour tous... C'est une régression sociale d'ampleur qui est programmée : c'est dès maintenant qu'il faut organiser la riposte pour ne pas les laisser faire ! Face à cela, d'autres choix sont possibles pour défendre et améliorer le droit à la retraite. Pour l'Union syndicale-G10 Solidaires, cela passe notamment par :

- défendre le système de retraite par répartition et le refus de tout système par capitalisation, fond de pension ou épargne salariale obligatoire ;
- rétablir l'égalité entre tous les salariés par le retour aux 37,5 annuités pour tous, privé comme public ;
- garantir le droit à la retraite à 60 ans ;
- maintenir la parité moyenne de niveau de vie entre actifs et retraités ;
- remettre en cause les mesures Balladur de 1993 et de l'accord ARRCO/Agirc de 1996 ;
- refuser tout niveau de retraites actuel ou futur inférieur au SMIC pour en finir avec la pauvreté de certains retraités, et surtout de femmes retraitées ;
- financer le système par répartition en augmentant les cotisations patronales ; la part des profits n'a cessé d'augmenter dans la répartition de la richesse produite depuis vingt ans, un rééquilibrage de la répartition de cette richesse est donc tout à fait possible pour financer les retraites